



Association  
pour le développement  
de l'éducation  
en Afrique



Ministère de l'Éducation, de  
l'Alphabétisation et des  
Langues Nationales du Mali



Banque Mondiale



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple - Un But – Une Foi*

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, DE  
L'ELEMENTAIRE, DU MOYEN SECONDAIRE ET DES  
LANGUES NATIONALES

**CONFERENCE DE BAMAKO +5 SUR  
LES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS**  
**ADEA, BAMAKO, Mali, 27-29 Octobre 2009**

# INTRODUCTION

- Objectif : réaliser la scolarisation universelle à l'horizon 2015.
- Pour cela il faut relever les taux de scolarisation particulièrement au primaire, améliorer les performances scolaires et assurer l'efficacité interne et externe du système.
- Intrants: 1°/construction de 2500 salles de classe et de recrutement de 3500 enseignants volontaires et contractuels au moins par an.  
2°/ Allocation de 40% du budget de fonctionnement au secteur de l'éducation.  
3°/ une loi pour assurer une éducation de base de dix ans (loi N° 2004-37 du 3 décembre 2004).
- En Novembre 2004, le «**consensus de Bamako**» a reconnu que l'utilisation des enseignants contractuels est une opportunité; le recrutement massif de Volontaires de l'éducation et de contractuels permet de satisfaire les besoins en personnels et à moindre coût.
- La présente conférence est l'occasion de faire le bilan d'étape de 2004 à nos jours sur le plan du recrutement, de la Formation, du plan de carrière, des conditions de travail etc. de présenter les impacts réels enregistrés sur la scolarisation des enfants au Sénégal.

# I- LE RECRUTEMENT

- Le diplôme requis: au moins le BFEM.
- Le texte de juin 1995 qui organisait le test des Volontaires a été modifié en 2009. Les nouvelles dispositions fondées sur des soucis de transparence sont ainsi indiquées :
- Le test organisé au niveau national comprend trois épreuves toutes notées sur 20 coefficient 1 pour l'option français comme l'option arabe
- Les corrections faites sur la base de l'anonymat se font dans les académies. Aucune IA ne corrige ses propres copies. Les copies, les notes et les documents de correction sont envoyées à la DEXCO qui sur la base d'un logiciel exploite tout et proclame les résultats par département. Un entretien de confirmation est organisé au niveau de chaque inspection départementale.

# QUELQUES STATISTIQUES

ANNEES	Nombre de VEN Recrutés
2003	2609
2004	3604
2005	3780
2006	4230
2007	4465
2008	4292
2009	4000
TOTAL	26980

En 2008 les effectifs enseignants de l'élémentaire était de **44416 dont 18 538 MC et 8079 VEN soit 26617** pour cette catégorie de personnel représentant presque **60 % du total personnel du primaire.**

## II- LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

- a/ Formation initiale.
- La formation initiale est diplômante depuis 2009 et doit durer 9 mois (elle durait 6 mois de janvier à juin). elle est organisée dans chaque Ecole de Formation Initiale (EFI).
- Des examens de fin stage sont organisés pour les stagiaires à la fin de l'année scolaire sanctionnés par le Certificat de Fin Stage (CFS). L'obtention du CFS permet au candidat de passer directement la pratique du CEAP.

## b/ Formation continue.

Il y a dispositif institutionnel de formation continue des enseignants:

- il existe des structures de formation continue dans chaque région, les PRF (pôles régionaux de formation) et une structure au niveau national la CNFIC (coordination nationale de la formation initiale et continue). Ces structures sont chargées d'élaborer les plans de formation continue des enseignants au niveau régional et national sur la base d'une analyse correcte des besoins.
- Les Cellules d'Animation Pédagogiques (CAP) dans les écoles;
- Un dispositif de formation continue diplômante existe pour résorber le nombre de MC (9000 pour 2010) et PC (8000 pour 2010 et 2011) non diplômés pour leur permettre d'être reclassés dans un corps de la Fonction publique
- Les Universités et la FASTEF (ex. Ecole Normale Supérieure) se sont impliquées dans la réflexion pour les Plans de Formation et la mise en œuvre au bénéfice des enseignants. Un partenariat dynamique existe déjà entre ces structures et le Ministère de l'Éducation.

# III- CONDITIONS D'EMPLOI

- Le stagiaire sorti de l'EFI) est appelé Volontaire de l'Education nationale (VEN). Il garde ce statut de volontaire pendant deux ans (le poste budgétaire est localisé dans un département).
- La bourse du volontaire est passée de 50 000 FCFA en 1995 à 105 000 FCFA en 2009 par mois. Elle était en 2004 de 70 000 FCFA. (elle sera portée à 115 000 FCFA en 2011 selon les accords avec les organisations syndicales).
- Signalons que durant la formation initiale le stagiaire perçoit un pécule de 20 000 FCFA par mois.
- Pendant la durée du volontariat, le volontaire bénéficie de la prestation d'une mutuelle. Et l'Etat verse, pour chaque volontaire et en une seule fois, 20 000 FCFA au titre de la cotisation à la mutuelle.

## III- CONDITIONS D'EMPLOI (suite)

- Le VEN est autorisé à passer les examens professionnels correspondant à son niveau académique dès sa première année d'exercice.
- Deux ans après, le VEN passe à un statut de Contractuel. Il signe maintenant un contrat à durée indéterminée avec le Ministère de la Fonction Publique avec un traitement suivant une grille de salaire fixée par décret. Le salaire mensuel d'un contractuel débutant est de l'ordre de 127 465 F CFA depuis 2007. Il avance régulièrement dans ce corps et selon son niveau.
- Le contractuel est affilié aussi à l'IPRES (Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal) et à la Caisse de sécurité sociale (CSS). Le contractuel bénéficie des prestations familiales et est pris en charge en cas de maladie jusqu'à hauteur des 4/5.



# IV-LE PLAN DE CARRIERE

- Le contractuel avance tous les deux ans;
- il peut se présenter aux examens professionnels organisés par l'administration (aux examens organisés par la FASTEF, par l'ENA, par l'ENEA etc.)
- Une lettre circulaire de 2005 a permis à tous les contractuels titulaires de licence et de maîtrise d'officier dans les lycées et collèges à leur demande. En 2007 on comptait environ 1200 contractuels dans ce cas. C'est dire que des passerelles sont aménagées pour cette catégorie de personnel.

## IV-LE PLAN DE CARRIERE (suite)

- Une fois le diplôme professionnel obtenu, CAP ou CEAP pour l'élémentaire, CAE-CEM, CAEM, CAES pour le moyen secondaire, le contractuel est reclassé dans le corps correspondant au diplôme obtenu. Il n'y a plus de quota limité pour entrer dans la Fonction Publique Sénégalaise pour les enseignants depuis janvier 2008; c'est le reclassement universel. Avant c'était des quotas de 750 contractuels pour l'élémentaire et 350 pour le moyen secondaire.
- Validation des années de vacation et de contractualisation pour les décisionnaires, dans le reclassement à hauteur des 2/3 du nombre d'années de service effectuées.
- Création du **Bureau des Contractuels** à la DRH du ME pour s'occuper spécifiquement de la gestion des contractuels au vu du nombre de plus en plus important de ce personnel.

# V- LA FEMME ENSEIGNANTE

- Un programme de promotion de la femme enseignante est initiée par le ME depuis 2004. Un Conseiller Techniques s'occupant des questions de « GENRE » a été nommé et un Bureau « GENRE » créé et logé à la Direction des Ressources Humaines (DRH). Un document portant Guide de Formation des formateurs en Genre a été élaboré et partagé par tous les acteurs et partenaires.
- Le curriculum de l'éducation de base a été réformé dans ce sens en intégrant la dimension « genre » dans ses contenus. Il est actuellement en expérimentation dans les EFI.
- Il existe un plan de renforcement de capacités de la femme enseignante et un plaidoyer pour l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

# Pourcentage de femmes dans le personnel enseignant

Années	Privée	Public	Total
2004	28%	22%	23%
2005	29%	24%	25%
2006	31%	26%	27%
2007	31%	27%	28%
2008	32%	28%	29%

## VI- ROLE JOUE PAR LES SYNDICATS, LES APE ET LA SOCIETE CIVILE

- Une Commission paritaire appelée « Commission Gestion démocratique » (CGD) est instituée au ME et comprend les organisations syndicales, les partenaires et l'administration publique.
- **Compétences:** elle statue sur les cas qui lui sont soumis: les commissions nationales de mutation des personnels, les règlements des conflits, participation à la réflexion dans des ateliers ou autres rencontres organisées par le Ministère.
- Quelques exemple :
- -L'atelier tenu à Thiès en 1998 sur le plan de carrière des MC et en 2002 à Dakar sur les Professeurs Contractuels et Contractuels chargés de cours ;
- L'atelier de validation du dispositif de la FCD des MC et PC ;
- L'atelier tenu au PAPA en mars 2008 sur le Guichet unique.

## VI- ROLE JOUE PAR LES SYNDICATS, LES APE ET LA SOCIETE CIVILE (suite)

- L'avis de la CGD est sollicité pour certains projets de décrets ou d'arrêtés (exemple : les textes qui organisent la sélection des vacataires, qui octroient les prêts DMC pour le logement aux contractuels et de certaines indemnités etc.).
- Pendant les crises scolaires les syndicats, les parents d'élèves et la société civile s'impliquent pour le règlement des conflits. Ils ont joué **un rôle important de médiation** pour la signature des derniers protocoles d'accord gouvernement-syndicats.
- Des cadres paritaires institutionnels ont été créés comme **LE COMITE DE SUIVI DES ACCORDS GOUVERNEMENT-SYNDICATS** institué par arrêté ministériel.
- Le **COMITE NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL** est une autre structure de médiation pour les crises scolaires.

## VII- LES IMPACTS SUR LA SCOLARISATION

- 1°/ Le taux brut de scolarisation (TBS) et les effectifs du primaire
- De 2000 à 2008 le taux brut de scolarisation a connu une progression remarquable avec un TAMA (taux d'accroissement moyen annuel) global de 3,7% en 2008 (2,6% pour les garçons et 5,1% pour les filles) (voir doc. word)

## a/ Evolution du TBS au cours des 5 dernières années en %

2004	2005	2006	2007	2008
79,7%	81,9%	83,4%	87,6%	90,2%

Ce taux élevé est dû aux performances des régions de Dakar, Ziguinchor, Fatick et Kolda. Des efforts restent à faire dans les régions de Diourbèl, Louga, Kaolack et Matam.



## b/ Evolution des effectifs scolaires entre 2004 et 2008

2004	2005	2006	2007	2008
1382749	1444163	1487846	1572178	1618303

En 2009, les effectifs sont de 1800 000 environ

## c/ pourcentage des filles dans les effectifs

	2004		2007		2008	
Total général	Total	% filles	Total	% filles	Total	% filles
	13877 49	48,3%	15721 78	49,6%	16183 03	50,2%

## d/ évolution de la parité entre 2004 et 2008

2004	2005	2006	2007	2008
0,96	0,97	1	1,02	1,05

L'indice de parité est de 1,05. La parité est gagnée, elle est en faveur des filles.

## 2°/ Le taux d'achèvement

2004	2005	2006	2007	2008
48,8%	53,4%	49,7%	55,1%	58,4%

Malgré les efforts réalisés, il reste en deçà des objectifs fixés en début de programme. En 2010, le taux d'achèvement devrait atteindre 85%.

## 3°/ Les résultats au Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE)

2004	2005	2006	2007	2008
45,5%	47,3%	69,4%	55,9%	70,7%

Ces résultats, en dents de scie, sont également satisfaisants dans l'ensemble malgré les fléchissements des années 2007 et 2009. (taux d'admis en 2009: 60,82%)

## 4°/ Taux de transition CM2-6ème sur les 5 dernières années.

2004	2005	2006	2007	2008
46,3%	49,1%	50,2%	60,02%	60,05%

Ce taux a augmenté chaque année; il est de 65,9% en 2009. La faiblesse relative du taux de transition peut s'expliquer par le déficit des structures d'accueil du moyen ou par l'aspect sélectif du concours d'entrée en 6ème.

# Conclusion

- Bamako de 2004 nous avait indiqué une feuille de route même si le Sénégal, dans le cadre du PDEF, avait déjà entrepris et mis en œuvre une réforme profonde de son système éducatif. Les éléments d'impacts évoqués plus haut montrent les efforts importants réalisés par le Sénégal. Il faut tenir le pari d'une scolarisation universelle à l'horizon 2015.
- La qualité et le pilotage du système ne sont pas perdus de vue: l'amélioration des performances scolaires: augmentation du taux d'achèvement et de réussite aux examens scolaires, réduction du taux de redoublement et d'exclusion, plus de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion du système éducatif.
- L'amélioration permanente des conditions de travail des élèves et des enseignants.
- Le dialogue et la concertation permanente sur toutes les questions avec les partenaires de l'école particulièrement les syndicats d'enseignants gage d'un climat social apaisé.
- Nous fondons beaucoup d'espoir sur les conclusions de l'atelier de Bamako+5 pour encore réaliser plus de performances au bénéfice de nos populations.